



COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 AVRIL 2021

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 38
 Nombre de membres ayant donné procuration : 6
 Date de la convocation : 6 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril à vingt heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne, sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE :

1° - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 MARS 2021. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 9 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2° -DECISIONS PRISES PAR DELEGATION. Par délibération n° 50/2020 du 8 Juillet 2020, le Conseil de Communauté a donné délégation au président en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale et le règlement rapide de certaines affaires, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L 5211-2.

L'article L 2122-23 du CGCT par renvoi de l'article L 5211-2 précise que le président rend compte à chacune des réunions, des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par délégation par Monsieur le Président concernant :

FACTURES

STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX -
Raccordement ZA RD 1004 – WASELONNE 45 320,03 € TTC

MARCHES PUBLICS

CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE BALBRONN / BERGBIETEN
Société DIEBOLT – MARMOUTIER 220 146,00 € TTC

3° - AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter les résultats d'exploitation 2020 comme suit :

A – BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF :

Excédent de fonctionnement prévisionnel 2020 : 1 011 920,01 €
 Excédent d'investissement 2020 : 941 914,38 €

.../...

Restes à Réaliser 2020 :

Dépenses – montant reporté	- 2 352 075,76 €
Recettes – montant reporté	982 530,14 €
Solde	- 427 631,24 €
Affectation obligatoire au compte 1068	427 631,24 €
Affectation libre au compte 1068	584 288,77 €

B – BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE**COMPTE ADMINISTRATIF :**

Excédent de fonctionnement prévisionnel 2020 :	240 770,07 €
Déficit d'investissement 2020 :	26 987,65 €
Affectation obligatoire au compte 1068	26 987,65 €
Excédent de fonctionnement reporté :	213 782,42 €

4° - DEFINITION DU MONTANT DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI 2021.

La délibération fixant le produit attendu doit être prise dans les conditions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, c'est-à-dire avant le 15 avril de l'année d'imposition, soit au moment du vote du budget.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI à 254 000 € pour 2021

5° - LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DEFINITION DES TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DES TAXES FONCIERES.

Après avoir adopté les orientations budgétaires 2021 en séance du 9 Mars 2021, le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget principal 2021 qui se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES : **9 727 289,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	3 379 567,16 €	Reports 2020	1 430 779,14 €
Propositions nouvelles	3 527 135,37 €	Solde d'exécution reporté	941 914,38 €
		Propositions nouvelles	4 534 009,01 €
TOTAL	6 906 702,53 €	TOTAL	6 906 702,53 €

FISCALITE. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et par 39 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, fixe les taux comme suit :

TAXES	BASES NOTIFIEES 2021	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière Propriétés Bâties	27 003 000	4,28 %	1 155 728 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	1415 000	17,69 %	250 313 €
Cotisation Foncière des Entreprises	6 898 000	21,05 %	1 452 265 €
TOTAL			2 858 306 €

.../...

6° - LECTURE ET ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES 2021.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les budgets annexes 2021 comme suit :

BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	213 782,42 €
Propositions nouvelles	1 957 282,42 €	Propositions nouvelles	1 743 500,00 €
TOTAL	1 957 282,42 €	TOTAL	1 957 282,42 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	0,00 €
Solde d'exécution reporté	26 987,65 €	Propositions nouvelles	117 987,65 €
Propositions nouvelles	91 000,00 €		
TOTAL	117 987,65 €	TOTAL	117 987,65 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	0,00 €
Résult. foncion.reporté	10 027,88 €	Solde d'exécution reporté	0,00 €
Propositions nouvelles	33 500,00 €	Propositions nouvelles	43 527,88 €
TOTAL	43 527,88 €	TOTAL	43 527,88 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	0,00 €
Propositions nouvelles	30 221,24 €	Solde d'exécution reporté	10 221,24 €
		Propositions nouvelles	20 000,00 €
TOTAL	30 221,24 €	TOTAL	30 221,24 €

.....

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	0,00 €
Propositions nouvelles	268 507,08 €	Solde fonction.reporté	155 274,91 €
		Propositions nouvelles	113 232,17 €
TOTAL	268 507,08 €	TOTAL	268 507,08 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Reports 2020	0,00 €	Reports 2020	0,00 €
Propositions nouvelles	179 932,17 €	Solde d'exécution reporté	6 657,26 €
		Propositions nouvelles	173 274,91 €
TOTAL	179 932,17 €	TOTAL	179 932,17 €

BUDGET ANNEXE ZA ODRATZHEIM

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes : 40 000 €

INVESTISSEMENT : Néant

BUDGET ANNEXE EXTENSION ZONE DES PINS

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Résultat fonctionnement reporté	245 196,12 €		
Propositions nouvelles	5 000,00 €	Propositions nouvelles	250 196,12 €
TOTAL	250 196,12 €	TOTAL	250 196,12 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Propositions nouvelles	250 196,12 €	Solde d'investissement reporté	130 000,00 €
TOTAL	250 196,12 €	Propositions nouvelles	120 196,12 €
		TOTAL	250 196,12 €

BUDGET ANNEXE ZA RD 1004**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		RECETTES	
Résultat fonction. reporté	29 778,36 €	Propositions nouvelles	902 000,00 €
Propositions nouvelles	872 221,64 €		
TOTAL	902 000,00 €	TOTAL	902 000,00 €

INVESTISSEMENT : Néant

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes : 1 800 000 €

7° - DEMANDES DE VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (SOLDES ET ACOMPTES)

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions peuvent être versées entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, à raison de 50 % du solde de l'opération.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le versement au titre des :
Solides des fonds de concours (travaux achevés)

ROMANSWILER – Traversée 3 ^{ème} tranche – Phase 1 :	67 616,66 €
KNOERSHEIM – Rue des Marguerites et aménag. de sécurité entrées Est et Ouest	11 646,03 €
DAHLENHEIM – Aménagements de sécurité entrées Est et Ouest	18 069,13 €
JETTERSWILLER – Rue du Ruisseau	3 742,03 €
RANGEN – Rue des Champs	6 722,44 €
ZEINHEIM – Rue de l'Eglise et aménagements de sécurité RD 68 / RD 768	14 361,99 €
FLEXBOURG – Rue des Vergers et Rue du Moulin	11 357,81 €
KIRCHHEIM – Rue de Dahlenheim	2 733,09 €
MARLENHEIM – Rue de l'Industrie	38 736,74 €
ODRATZHEIM – Rue de Dahlenheim	2 256,97 €
WESTHOFFEN – Rue des Jardins	7 403,50 €

Acomptes des fonds de concours (travaux débutés):

ODRATZHEIM – Rue de la Chapelle	11 184,31 €
TRAENHEIM – Aménagement de sécurité Rue Principale	24 307,04 €
WANGEN – Rue Georges Strohl	17 320,38 €
WESTHOFFEN – Rue Fuhrweg / Rue de l'Eau et Petite Rue de l'Eau	30 705,67 €

8° - ZONE ARTISANALE RD 1004 A WASSELONNE – DEFINITION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN.

En séance du 17 Décembre 2020, le conseil de communauté a décidé d'acquérir les terrains nécessaires auprès de l'EPF Alsace et de la Ville de Wasselonne d'une superficie totale de 182.93 ares.

Compte tenu des travaux de viabilisation, la superficie vendable est de 160 ares, soit 8 terrains entre 20 et 50 ares.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 902 000 € HT ; cette opération est subventionnée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 108 000 €.

.../...

Le solde de l'opération soit 784 000 € est financé par la vente des terrains.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et par 43 voix pour et 1 membre n'ayant pas utilisé sa délégation de pouvoir, fixe le prix de vente de l'are de terrain à 4 900 € HT. (784 000 € / 160 ares = 4 900 €)

9° -CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN ».

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention qui a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

10° - PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE.

La Région Grand Est a défini sa nouvelle politique de contractualisation avec les territoires en l'alignant sur le dispositif France Relance au travers de « Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » PTRTE.

Ces contrats allient ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires des collectivités. Ce sont des outils de simplification et de mise en cohérence des soutiens apportés par l'Etat aux territoires.

Ils constituent des « contrats-enveloppes » regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités. Ils permettent d'engager rapidement les crédits du plan de relance, favorisant des projets territoriaux cohérents avec les enjeux écologiques et économiques majeurs. Construits en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, ils répondront à une attente sociétale croissante de participation à la décision publique. La mise en œuvre du PTRTE s'étend sur la durée du mandat municipal (2020-2026).

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à solliciter la coordination et le portage local du PTRTE et à solliciter tous les financements mobilisables afin de réaliser les projets identifiés et contractualisés,
- autorise Monsieur le Président à engager la démarche dans ce sens. .../...

11° - CREATION DE POSTES

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer :

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Mai 2021 (renouvellement du contrat de la directrice du multi accueil à Marlenheim),
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2021 (nomination de stagiaire de l'agent en place)
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021 pour le remplacement d'un agent qui a demandé sa mise en disponibilité pour une durée de 5 ans,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Mai 2021 (un agent du service technique ayant le grade d'adjoint technique territorial a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe)

12° - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la prochaine séance aura lieu le mardi 15 juin 2021 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 19 Avril 2021

Le Président,

D. ACKER

